

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO  
A LA 4<sup>E</sup> ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS-  
MUNITIONS TENUE A LUSAKA DU 9 AU 13 SEPTEMBRE 2013**

-----

**Monsieur le Président,**

Je voudrais m'acquitter d'un devoir, celui de vous exprimer la gratitude de Son Excellence, Monsieur Basile IKOUEBE, Ministre des affaires étrangères de la République du Congo qui été invité personnellement par son homologue de la République de Zambie à qui il adresse ses sincères remerciements. Toutefois, il n'a pas pu faire le déplacement de Lusaka pour des contraintes de calendrier. Il a donc chargé notre délégation de vous rassurer de la disponibilité du gouvernement de la République du Congo à apporter sa contribution à la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions.

La délégation de la République du Congo se joint aux voix de celles et ceux qui l'ont précédée pour vous exprimer, Monsieur le Président, notre gratitude, et à travers vous, à tous nos frères et sœurs de la Zambie pour la qualité de l'accueil et de l'hospitalité qui témoignent des efforts que fournit votre pays pour un monde sans armes à sous munitions.

Toutes nos sincères félicitations à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères de la République de Zambie pour son élection en qualité de Président de la 4<sup>ème</sup> MSP. Cette élection est assurément l'expression de la reconnaissance des Etats Parties à la Convention du travail ainsi que de l'œuvre accomplie par les autorités zambiennes en faveur de l'universalisation de cette importante convention.

Le Congo voudrait également exprimer toutes ses sincères félicitations à la Norvège pour sa présidence de la troisième assemblée des Etats Parties qui est une réussite en ce qu'elle a permis des avancées significatives et une prise de conscience collective en faveur de l'universalisation de la Convention.

**Monsieur le Président,**

Notre pays a signée le 3 décembre 2008 la convention sur les armes à sous-munitions et le processus de sa ratification est en cours.

Je puis vous rassurer au nom du ministre des affaires étrangères que le Congo sera Etat Partie à cette Convention avant la tenue de la prochaine assemblée.

Dans tous les cas, L'article 37 de notre constitution dispose que « *le transit, l'importation, le stockage l'enfouissement, le déversement dans les eaux continentales et les espaces maritimes sous juridiction nationale, l'épandage dans l'espace aérien des déchets toxiques, polluants,*

*radioactifs ou tout autre produit dangereux en provenance ou non de l'étranger constituent un crime puni par la loi ».*

**Monsieur le Président,**

Sous l'orientation de notre Président de la République, Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, le Congo entretient de très bonnes relations avec tous les pays qui partagent l'idéal de paix et œuvre inlassablement à apporter sa contribution dans la résolution pacifique des conflits sur le continent africain.

En sa qualité d'Etat signataire, la République du Congo participe à toutes les activités qui concourent à la lutte contre les armes à sous munitions, dont les effets néfastes sur les populations en général, et particulièrement les femmes et les enfants, ont été et continuent à être décrits durant ces assises.

Le Congo a participé à différentes activités, parmi lesquelles on peut citer la conférence de Vientiane au Lao, le séminaire d'Accra en 2012 et celui de Lomé en 2013.

**Monsieur le Président,**

La proposition de création d'un comité africain sur l'universalisation lors du séminaire de Lomé, dirigé par le Ghana, le Togo et la Zambie a été justement la manifestation de l'engagement des Etats africains à adhérer et à mettre en œuvre la Convention à travers des mesures nationales.

Dans cette optique, la délégation congolaise soutient la déclaration faite par le représentant de l'Union Africaine.

L'organisation de cette 4<sup>e</sup> assemblée sur le sol zambien est donc une opportunité donnée à l'Afrique pour faire avancer significativement la mise en œuvre de la Convention.

La République du Congo exprime ainsi son soutien en faveur de l'universalisation et de la mise en œuvre de de la CCM tout comme elle tient à apporter tout son appui à la République de Zambie, premier pays africain assurant un mandat au plus haut niveau de la Convention.

**Monsieur le président,**

Le souhait de la délégation de la République du Congo est que la 4<sup>e</sup> Assemblée des Etats Parties parvienne à des résultats concrets nous permettant tous d'avancer dans la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.

A cet effet, la délégation de la République du Congo souhaiterait que la question de la mise en place de l'unité d'appui soit étudiée de manière à renforcer les capacités de mise en œuvre de la Convention.

La République du Congo réaffirme ainsi son engagement, après la ratification de cet instrument juridique, de participer aux efforts effectifs de la communauté internationale pour la mise en œuvre de cette Convention.

**Je vous remercie.**